

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Plans d'action « Efficacité énergétique » et « Energies renouvelables »
(2007)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Freymond, Nicolas

Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Plans d'action «Efficacité énergétique» et «Energies renouvelables» (2007), 2007 - 2008*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 07.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 17.10.2007
NICOLAS FREYMOND

Le 3 septembre, le ministre de l'énergie a présenté et mis en consultation les **plans d'action « Efficacité énergétique » et « Energies renouvelables »** de mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral pour les années 2007-2020. Le premier comprend dix-huit mesures notamment dans les domaines des bâtiments, de la mobilité, des appareils et moteurs électriques, de la recherche et du transfert de technologies. Se fondant sur les recommandations de SuisseEnergie et concrétisant les motions Bäumle (Mo. 06.3762), Donzé (Mo. 06.3185), Leutenegger (Mo. 07.3385), Leuthard (Mo. 06.3134), groupe démocrate-chrétien (Mo. 07.3031), CEATE-CN (Mo.06.3015) et CEATE-CE (Mo. 07.3169), ainsi que les deux postulats Heim (Po. 05.3703 et Po. 06.3452), le plan d'action a pour objectif, d'ici 2020, de réduire la consommation d'énergies fossiles de 1,5% par année, de stabiliser celle d'électricité au niveau de 2006 et d'encourager un comportement énergétiquement responsable de la part des entreprises, des particuliers et des pouvoirs publics. Le second plan d'action vise quant à lui à accroître, d'ici 2020, la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'au moins 50% (de 16,2% aujourd'hui à 24%) au moyen de huit mesures en particulier dans les domaines de la production de chaleur, de la force hydraulique, des carburants biogènes, de la recherche et du transfert de technologies. Les deux plans prévoient l'édiction de nouvelles normes, l'instauration d'incitations financières, une réforme écologique de la fiscalité et la formulation de recommandations à destination des cantons. Si certaines mesures sont immédiatement applicables, d'autres nécessitent par contre des modifications d'ordonnances et de lois existantes qui seront soumises au parlement d'ici fin 2008. Les réactions ont été contrastées. D'un côté, les organisations environnementales (WWF, Greenpeace, ATE, etc.) ont trouvé les objectifs et les moyens prévus insuffisants et peu ambitieux. À l'inverse, Economiesuisse a jugé irréaliste l'objectif d'accroître de 50% la part des énergies renouvelables, tandis que l'Association des transporteurs routiers, l'UDC et le PRD ont refusé catégoriquement la création d'une taxe sur le CO₂ sur les carburants fossiles d'un taux maximal de 50 centimes/litre. Le PS et les Verts ont accueilli favorablement les vingt-six mesures proposées, ces derniers les ont toutefois estimées insuffisantes.¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.02.2008
NICOLAS FREYMOND

Au mois de février, le Conseil fédéral a adopté un premier ensemble de mesures au titre de la mise en œuvre de sa stratégie énergétique et climatique. En 2007, il avait éterné quatre objectifs stratégiques : l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la garantie de l'approvisionnement électrique par la construction de nouvelles installations et la formulation d'une politique extérieure en matière énergétique. Ce premier train de mesures concrétise les deux premiers et vise la réduction de 20% des énergies fossiles, l'augmentation de 50% de la part des énergies renouvelables et la limitation de la croissance de la consommation entre 2010 et 2020 à maximum 5%. Pour y parvenir, le gouvernement a adopté les **plans d'action « efficacité énergétique » et « énergies renouvelables »**. Parmi les mesures prévues, certaines sont incitatives (par ex. l'instauration d'un système de bonus/malus pour l'imposition des véhicules à l'importation), d'autres procurent un soutien direct (par ex. un programme national d'assainissement des bâtiments) ou prescrivent des valeurs-cibles contraignantes. Le plan « efficacité énergétique » contient quinze mesures dans les domaines du bâtiment, des véhicules, des appareils, de la formation, de la recherche et du transfert de technologies. Le plan « énergies renouvelables » recèle quant à lui sept mesures, notamment en matière de production de chaleur pour les bâtiments, de production d'énergie à partir de la biomasse et de soutien à la production hydroélectrique. La majorité bourgeoise du gouvernement a cependant refusé l'introduction de la taxe incitative sur les carburants prévue par la loi sur le CO₂ et voulue par le chef du DETEC, Moritz Leuenberger. Enfin, le Conseil fédéral a décidé de procéder aux modifications nécessaires afin de raccourcir autant que possible la durée des procédures d'autorisation pour de nouvelles installations de production.²

1) Presse du 4.9.07; OFEN, communiqué de presse, 3.9.07; NZZ, 17.10.07 (réactions).
2) Lib., 21.2.08; presse du 22.2.08; DETEC, communiqué de presse, 21.2.08.